

SEANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2018

L'an deux mil dix huit, le quinze novembre, à 20 Heures 30, les membres du conseil municipal, sous la présidence de M. LANGLOIS Gustave, Maire, se sont réunis dans les lieux habituels de séance, sur la convocation qui leur a été adressée le 9 novembre 2018 conformément aux articles L.2121-10, L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Ms Jérémy BERTREL, Jean-Paul BREHIN, Raphaël LAMY, Gustave LANGLOIS, Emmanuel LELIEVRE, Jacqueline MARTEAU, Philippe OGER, Jean-Pierre OLIVIER, Christophe TINNIERE.

Etaient excusés : M. Nathalie ALLAIRE, Christine CHAUCHIS, Arnaud LECLERC, Didier PICHOT.

Etaient absents : Ms Céline GIRANDIER, Maxime RICHARD.

Secrétaire : M. LAMY Raphaël

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Avant de débattre sur le premier point de l'ordre du jour, il est souhaité que soit évoqué l'itinéraire de l'éventuelle liaison douce entre Arquenay et Meslay du Maine. Monsieur le Maire indique qu'une liaison douce par Buru est trop onéreuse. Si les 23 communes font la même demande, le budget sera exponentiel... Une liaison par la Pommeraie de longueur équivalente serait moins coûteuse. Il est remarqué que cet itinéraire risque de ne pas être fréquenté, car l'impact psychologique n'est pas le même en fonction des circuits.

1 - TERRAIN MULTISPORTS

Lors de la dernière séance de conseil municipal, le conseil municipal avait délibéré pour présenter un nouveau dossier de subvention au titre de la DETR sur l'année 2019.

Or, la préfecture a adressé un courrier indiquant qu'un crédit s'était libéré et que le dossier du terrain multisports était accepté sur 2018. Le montant de DETR obtenue est de 12 865.20 €

Il reste à solliciter le fonds de concours de la communauté de communes pour un montant de 15 225€ pour atteindre les 80 % de subvention.

Le plan de financement de ce projet s'articule donc comme suit :

DEPENSES HT		RESSOURCES	
clôture + aménagement abords	4 408.00	D.E.T.R.	12 865.20
Modification éclairage public	1 575.00	Réserve parlementaire	7 831.00
Travaux ELB (plateforme -abords)	41 700.00	Région	8 000.00
Peinture	1 280.00	CNDS	16 000.00
structure	26 872.00	Com.com	15 971.80
TOTAL HT	75 835.00	Autofinancement	29 646.00
TOTAL TTC	89 112.00	TOTAL	89 112.00

Vu le Règlement du Fonds de concours du Pays de Meslay-Grez 2017-2020 adopté en Conseil communautaire le 28 mars 2017 puis modifié par le conseil communautaire en date du 27 mars 2018, permettant de contribuer au financement de ces ouvrages, il est proposé de solliciter le soutien financier de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, au titre du Fonds de Concours 2017 – 2020 à hauteur de 15 971.80 €.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver l'opération " construction d'un terrain multisports ", telle que décrite ci-dessus,
- de statuer favorablement sur le plan prévisionnel de financement précité ;
- de solliciter, auprès de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, l'attribution d'une subvention d'un montant de 15971.80 €, s'inscrivant dans le cadre du Fonds de concours 2017 - 2020,
- d'approuver le projet de convention de fonds de concours à intervenir

- de solliciter toutes autres aides financières mobilisables, susceptibles de compléter le financement de cette opération, telles que présentées,
- de lui donner tout pouvoir pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

2- CONSULTATION RELATIVE A LA MAINTENANCE INFORMATIQUE

La communauté de Communes du pays de Meslay-Grez souhaite réaliser un groupement de commandes relatif à la Maintenance informatique. Afin de lancer prochainement une consultation des entreprises, les communes qui le souhaitent sont invitées à se prononcer sur leur adhésion au groupement.

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer à ce groupement de commandes.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide d'adhérer au groupement de commandes proposé par la communauté de communes du pays de Meslay-Grez
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que toutes pièces à intervenir dans ce dossier.

3- MODIFICATIONS BUDGETAIRES

Le conseil municipal décide les modifications budgétaires suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
657364	Subvention de fonctionnement au budget annexe		-10 000.00
6748	Autres subventions exceptionnelles		+10 000.00
Total de la Décision modificative n° 2/2018		0.00	0.00
Pour mémoire budgets 2018		235 609.02	235 609.02
Pour mémoire décision modificative n°1/2018		0	0
Total Section de fonctionnement		235 609.02	235 609.02
SECTION D'INVESTISSEMENT			
2315-86	Travaux de voirie		+ 2 451.00
2313-97	Travaux de construction		- 2 451.00
1321-91	DETR	+ 12 865.20	
1323-91	Département	-7 131.48	
13251-91	GFP de rattachement	-5 733.72	
Total de la Décision modificative n° 2/2018		0.00	0.00
Pour mémoire budgets 2018		420 943.00	420 943.00
Pour mémoire décision modificative n°1/2018		6070.00	6070.00
Total Section de d'investissement		427 013.00	427 013.00

4- ASSURANCE PREVOYANCE DES AGENTS

Lors de la séance du 20 juillet dernier, le conseil municipal avait accepté de participer à la consultation relative au groupement de commande pour la prévoyance « maintien du salaire ».

La consultation a été réalisée. Bien que cette assurance soit volontaire et personnelle pour chaque agent, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer le contrat d'adhésion à la convention de participation, et tous les documents inhérents au présent dossier.

Pour rappel, chaque membre du groupement va signer un contrat d'adhésion avec TERRITORIA Mutuelle, pour ses agents, avec un effet au 1^{er} janvier 2019.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- Confirme l'adhésion au groupement de commandes pour l'assurance prévoyance des agents de la collectivité

- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'adhésion à la convention de participation, ainsi que tous documents inhérents au présent dossier.

5- PRIMES DE FIN D'ANNEE

Vu les dispositions de l'article 111 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis du Comité technique en date du 13 mars 2018,

Considérant que l'indice INSEE des prix à la consommation a enregistré une augmentation de 2.2 % sur la période de référence,

Le conseil municipal décide :

Article 1 : Fixation du montant

La prime dite de fin d'année est fixée à 1040.82 € net à convertir en brut selon le régime de cotisations de l'agent.

Article 2 : Conditions d'octroi :

- . agent à temps non complet : au prorata de la durée hebdomadaire de travail,
- . agent à temps partiel : selon le même prorata que celui appliqué sur le salaire,
- . agent présent une partie de l'année seulement : au prorata temporis

La prime de fin d'année sera versée aux agents titulaires et non titulaires.

Article 3 : Exécution

Le maire et le trésorier sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de cette décision qui sera transmise à M. le Préfet de la Mayenne.

6- RAPPORTS D'ACTIVITE

L'analyse des rapports d'activité est reportée à une date ultérieure

7- SUJETS SUIVANT L'ACTUALITE EN COURS

Foyer des Jeunes

Il a été constaté des dégradations et une mauvaise tenue du Foyer des jeunes. De plus, il est apparu que les jeunes consomment de l'alcool au sein du Foyer alors que le règlement l'interdit compte tenu de la fréquentation d'un public d'adolescents à partir de 13 ans. L'ensemble de ces faits donne une mauvaise réputation au Foyer. Une reprise en main rapide est nécessaire.

Commission Culture

Il est proposé à la municipalité d'accueillir plusieurs spectacles l'an prochain :

- festival de Jazz le 26 mai 2019
- Tournée de la troupe de Théâtre le 21 juin 2019
- Projection en plein air à une date restant à définir

Fibre

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de l'envoi aux habitants du courrier relatif à l'élargissement pour l'installation de la fibre. Ces courriers amènent quelques réactions. La principale interrogation concerne les dates de réalisation.

Château de la Motte Henry

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet de construction au château de la Motte Henry.

Conseil d'école

Christophe TINNIERE expose au conseil municipal le rapport du conseil d'école.

Effectifs 2018 : Classes	Enseignantes	Effectif par niveau par classe	Effectif total de la classe
TPS-PS-MS-GS	Mme Millet	1 + 6 + 3 + 11	21
GS-CP-CE1	Mme Joubert	5 + 6 + 2	13
CE2-CM1-CM2	Mme Bourd	8 + 4 + 2	14
TOTAL		48	

D'après une première prévision, il y aura 2 départs de CM2 pour le collège. Nous estimons l'arrivée de 5 élèves en Petite Section à la rentrée 2019 ce qui ferait **un effectif de 50 élèves en septembre 2019**. Nous réaliserons une porte ouverte.

Nous souhaitons conserver la 3ème classe à la rentrée prochaine afin de proposer une classe CP à 16 élèves. Ceci permettrait de proposer des conditions d'apprentissage optimales pour l'entrée dans la lecture, l'écriture et les mathématiques.

Bilan des différents travaux réalisés depuis le dernier conseil d'école

- Travaux de peinture dans le couloir du haut
- Coupe des arbres pour soulager le mur
- En attente :
 - ☑ Marquage au sol
- Suggestion : un préau plus grand

Projet de l'année 2018-2019

Thème de l'année : la musique

- La photo de classe
- Intervention musique avec Mme Blouin : pratique de chants africains et de percussions africaines
- Projet d'un spectacle sur un conte musical
- L'équipe est en recherche d'une sortie scolaire

Le centenaire de la grande guerre :

- Les élèves de CE2-CM réaliseront un rallye lecture sur des livres évoquant cette période sombre.
- Tous les élèves de l'école se sont rendus au monument aux morts mercredi 14 novembre avec l'association des AFN et des parents d'élèves. Ils ont chanté la Marseillaise, ont lu les noms des défunts et y ont déposé une rose.

DETR TRAVAUX ECOLE.

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la nécessité d'agrandir le local d'accueil périscolaire, ainsi que réaliser l'extension d'un préau, compte tenu de l'augmentation des effectifs. Une étude a été réalisée par le cabinet A3 Architecture. L'estimation des travaux s'élève à 63 224 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide la réalisation des travaux d'agrandissement du préau et de l'accueil périscolaire
- Sollicite une aide au titre de la D.E.T.R. à hauteur de 50 % de la dépense ht
- Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES		RESSOURCES	
Travaux d'agrandissement	50 224.00	D.E.T.R.	31 612.00
Extension préau	13 000.00		
TOTAL HT	63 224.00	Autofinancement	44 256.00
TOTAL TTC	75 868.00	TOTAL	75 868.00

- Autorise Monsieur le maire à signer toutes pièces à intervenir à cet effet.

6- QUESTIONS DIVERSES

Amortissement des subventions d'équipement versées

Monsieur le Maire rappelle que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler.

Les communes sont dans l'obligation d'amortir certaines immobilisations définies par la loi. Les durées d'amortissement des immobilisations sont fixées pour chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante, qui peut se référer à un barème figurant dans l'instruction budgétaire et comptable M 14.

Notre assemblée doit donc fixer la durée d'amortissement des biens transférés à la communauté de communes du Pays de Meslay-Grez, dans le cadre des transferts de compétences, par une opération comptable au compte 204.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de fixer les durées d'amortissement suivantes :
 - 5 ans pour les biens mobiliers, matériel et études (204411)
 - 30 ans pour les biens immobiliers, installations (204412)
 - 40 ans pour des projets d'infrastructure d'intérêt national (204413)

Après-midi récréative des aînés.

Il est prévu une réunion de la commission sociale le jeudi 22 novembre à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 h 30.

Suivent les signatures :

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
ALLAIRE Nathalie	Excusée	LELIEVRE Emmanuel	
BERTREL Jérémy		MARTEAU Jacqueline	
BREHIN Jean-Paul		OGER Philippe	
CHAUCHIS Christine	Excusée	OLIVIER Jean Pierre	
GIRANDIER Céline	Absente	PICHOT Didier	Excusé
LAMY Raphaël		RICHARD Maxime	Absent
LANGLOIS Gustave		TINNIERE Christophe	
LECLERC Arnaud	Excusé		